



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 55078

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la grève administrative lancée par les directeurs d'écoles depuis la rentrée scolaire. Ils estiment, très justement, ne pas bénéficier des moyens nécessaires pour faire face à toutes les tâches qui leur incombent. En effet, la plupart des directeurs cumulent l'exercice de cette fonction avec le suivi de leur propre classe. Dans ces conditions, ils peuvent difficilement assurer le travail de coordinateur de l'équipe de maîtres et des autres missions qui leur sont confiées. La conséquence directe de ce problème est un manque de motivation devant une tâche difficile à assumer. C'est pourquoi, à la dernière rentrée scolaire, plus de 4 500 directions d'écoles, dont 65 dans le Val-d'Oise, n'étaient pas pourvues. En outre, aucune mesure n'est inscrite au projet de budget de 2001 pour améliorer la fonction de directeur. En conséquence, il souhaite connaître quels moyens sont prévus pour l'allègement du service en classe pour les directeurs afin qu'ils puissent exercer correctement toutes les tâches qui leur sont confiées.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions au fil du temps sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55078

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6935

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 87